

Communiqué de presse

Le 10 novembre 2021, à Paris

L'ANFH primée lors du salon Santexpo

Aujourd'hui s'est clos le salon SantExpo au cours duquel l'ANFH a reçu le trophée de l'innovation dans la catégorie RH. Cette catégorie récompense une innovation favorisant la formation continue et ses nouveaux modèles ainsi que l'adaptation des compétences au nouveau contexte.

L'application mobile de préparation à l'entretien professionnel récompensée

Afin d'accompagner les agents de la fonction publique hospitalière dans la compréhension des enjeux et objectifs de l'entretien professionnel, l'ANFH a co-créé avec SIMANGO un [module de sensibilisation](#) accessible sur l'application mobile ANFH. Ce module est disponible en format serious game. Il permet à l'apprenant de se mettre à la place d'un évaluateur ou d'un agent sous un format ludique et court. Tout au long du scénario, l'agent sera en interaction avec des quizz, des mini-jeux, et des animations. Les serious games sont des "jeux sérieux" qui associent des enseignements sérieux (l'apprentissage, la communication, l'information) avec un contenu ludique (inspiré des jeux vidéos).

L'entretien professionnel, un moyen pour apprécier chaque année l'action de chaque agent de la fonction publique hospitalière.

L'entretien professionnel, désormais obligatoire dans la fonction publique hospitalière, a pour but d'analyser le bilan des actions menées pendant l'année écoulée et de fixer les objectifs prioritaires pour l'année à venir. Il permet à l'agent de s'exprimer sur l'exercice de ses fonctions et son environnement professionnel et également sur ses souhaits d'évolution de carrière. cet outil de mobile learning s'intègre dans une offre complète d'accompagnement proposée par l'ANFH.

L'ANFH afin de permettre à ses établissements et agents de la fonction publique hospitalière de s'approprier au mieux cette nouvelle évaluation. Ces formations sont divisées en trois catégories en fonction du public ciblé :

Dispositif d'accompagnement à destination des établissements partenaires :

- Webinaire « préparer sa prochaine campagne d'entretien professionnel en lien avec le nouveau contexte réglementaire »
- Journée de lancement « l'entretien professionnel remplace la formation »

Formations à destination des agents évaluateurs :

- Formation en e-learning « réglementation, enjeux et mise en œuvre de l'entretien professionnel »
- 4 formations modulaires thématiques « se former aux techniques de l'entretien professionnel »
- Formation « être formateur interne à la conduite de l'entretien professionnel »

Formations à destination des agents évalués :

- Formation de 2 heures « se préparer à son entretien professionnel »
- Sensibilisation de 10 minutes « se préparer à son entretien professionnel »

Plus d'infos :

L'ANFH en bref -

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%), de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements. En complément de la gestion des 888,1 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication... Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes.